

OLYMPES DE LA PAROLE 2017-2018

Public

Le concours s'adresse aux classes de l'école élémentaire, de collège et de lycée (général, technologique, professionnel et agricole) de l'enseignement public et privé sous contrat. Les lycées français à l'étranger sont également invités à participer.

Sujet du concours 2017-2018

Les médias sont en profonde mutation. La diversification de leurs supports (imprimés, audiovisuels, internet et réseaux sociaux) a entraîné de nouvelles pratiques.

Ces évolutions sont-elles toujours respectueuses de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ? À partir de quelques exemples, proposez des solutions pour une meilleure éducation aux médias.

Modalités du concours

Phase 1 – inscription :

Du 1^{er} septembre 2017 au 10 janvier 2018 inclus, les classes candidates s'inscrivent en renvoyant la fiche d'inscription par courriels adressés à :

L'AFFDU :

contact@affdu.fr
rcourtaud@club-internet.fr

La mission académique « Prévention des discriminations, égalité filles-garçons » :

Genevieve.Strozyk-Aubrun@ac-guadeloupe.fr
Parice.latchman@ac-guadeloupe.fr

Phase 2 – préparation des épreuves préliminaires de sélection académique :

Une fois inscrites, les classes préparent les réalisations attendues pour les épreuves préliminaires de sélection qui se déroulent au niveau de l'académie, dans le courant du premier trimestre 2018, au plus tard le 17 mars 2018. Deux options sont proposées, l'une avec saynète, l'autre avec clip vidéo. En fonction de l'option choisie, les réalisations attendues sont :

OPTION avec saynète théâtralisée :

- **un dossier documentaire**, rédigé par les élèves exclusivement, qui illustre le sujet du concours.
- **une fiche méthodologique**, rédigée par les enseignant-e-s, qui expose de manière synthétique la trame du travail des élèves et les objectifs pédagogiques mis en œuvre.
- **une saynète théâtralisée**.

OPTION avec clip vidéo :

- **un dossier documentaire**, rédigé par les élèves exclusivement, qui illustre le sujet du concours.
- **une fiche méthodologique**, rédigée par les enseignant-e-s, qui expose de manière synthétique la trame du travail des élèves et les objectifs pédagogiques mis en œuvre.
- **un clip vidéo sonorisé**.

À l'issue de ces épreuves, chaque académie désigne au maximum un établissement par catégorie (école élémentaire, collège, lycée) pour prendre part aux épreuves finales.

Phase 3 – épreuves finales :

Les classes lauréates des sélections académiques participent, dans un second temps, à une finale nationale qui se déroule à Paris. Il y a deux finales, le mercredi 4 avril 2018 pour les lycées et le mercredi 16 mai 2018 pour les écoles élémentaires et les collèges.

Dispositions particulières

Important : le non-respect de l'une des clauses ci-après est un critère éliminatoire.

- Le dossier documentaire, réalisé par les élèves, n'excède pas quinze pages A4. Il peut comporter des illustrations. On évitera le copier-coller de sites Internet et toutes les sources utilisées seront explicitement mentionnées.
- La fiche méthodologique, rédigée par les enseignant-e-s, n'excède pas deux pages A4.
- La saynète théâtralisée n'excède pas 15 min. et est jouée par un groupe mixte de 8 élèves maximum.
- Le clip vidéo sonorisé n'excède pas 3 min. et son format vidéo doit être compatible avec le lecteur VLC.
- Sur la page de garde du dossier documentaire et, le cas échéant, dans le générique du clip, figureront impérativement le sujet ainsi que l'académie, l'école ou l'établissement, avec adresse postale et courriel, la classe ainsi que les noms et prénoms des élèves et des enseignant-e-s, avec leur spécialité.
- La fiche méthodologique et le dossier documentaire sont envoyés, sous forme numérique (format Word ou équivalent + format pdf) à :

contact@affdu.fr
rcourtaud@club-internet.fr
Genevieve.Strozyk-Aubrun@ac-guadeloupe.fr
Parice.latchman@ac-guadeloupe.fr

- Pour les épreuves finales, une version numérique du clip et, le cas échéant, d'une captation de la saynète, est transmise en amont à l'AFFDU, de préférence par le biais d'un site de téléchargement en ligne.

Récapitulatif du calendrier

Septembre 2017 : annonce du concours dans les établissements scolaires

Du 1^{er} septembre 2017 au 10 janvier 2018 inclus : inscriptions

Mars 2018 : épreuves préliminaires de sélection académique

Mercredi 4 avril 2018 : finale nationale des lycées

Mercredi 16 mai 2018 : finale nationale des écoles élémentaires et des collèges

Les jurys académiques

Ils sont organisés par les présidentes des groupes AFFDU dans les régions concernées ou à défaut par les chargé-e-s de mission académique égalité filles-garçons. Chaque jury académique comprend : la présidente du groupe AFFDU, s'il existe ; une personne représentant la rectrice ou le recteur d'académie ; une personne représentant la directrice ou le directeur régional des droits des femmes ; des partenaires régionaux ; des membres du groupe AFFDU régional. La présidente locale AFFDU, en accord avec les autres membres du jury, décide de la date exacte – courant mars 2018 – et du lieu de déroulement ses épreuves préliminaires de sélection. Chaque jury académique communique aux classes inscrites les modalités précises de déroulement de ces épreuves. Le jury est souverain. Il décide du nombre de classes sélectionnées pour les finales nationales à Paris, avec au maximum un établissement par catégorie (une école élémentaire, un collège, un lycée).

Le jury national

Que ce soit pour la finale nationale des lycées ou celle des écoles élémentaires et des collèges, le jury comprend : la présidente de l'AFFDU ; une personne représentant le ou la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; une personne représentant le ou la ministre en charge des droits des femmes ; une personne représentant la mission « Prévention des discriminations et égalité fille-garçon » du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; une personne représentant le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour les classes qui ont choisi l'option saynète théâtralisée : un groupe mixte, de 8 élèves maximum, vient jouer la saynète puis répond aux questions du jury.

Pour les classes qui ont choisi l'option clip vidéo : un groupe mixte, de 8 élèves maximum, vient présenter oralement le travail de réalisation du clip avant sa projection puis répond aux questions du jury.

Il appartient aux écoles, aux établissements et aux groupes AFFDU régionaux de trouver des modalités de financement pour les déplacements à Paris. En cas d'impossibilité avérée, la participation pour l'option saynète peut consister en la diffusion au jury d'un enregistrement numérique de la saynète de très bonne qualité technique ou, pour l'option clip, de la séquence vidéo sans présentation orale.

Le jury est souverain. Il décerne les prix en tenant compte du respect du sujet du concours, de la pluridisciplinarité, de la clarté de l'argumentation et de la qualité de l'expression orale. Trophées et cadeaux culturels sont offerts par l'AFFDU.